Image not found or type unknown

Droit de douane demande par UPS a la livraison d un colis

Par **Mayrone01**, le **25/02/2015** à **23:20**

Bonjour,
Comme tous les ans, je commande 4 pâquets de muesli pour une valeur de 32,04$ via le site Swissmade.com.
Les années précédentes, j étais livrée par la poste sans soucis.
Cette année, le site internet oblige à passer par UPS pour être livré.
J ai payé 48,33$ de frais de transport.
A la livraison, UPS m a réclamé 20,80€ de frais de douane.
Tres surprise, j ai refusé le colis car je ne comprenais pas pourquoi je devais payer des frais de douane pour 4 pâquets de cereales a moins de 30€ le colis.
J ai également refuse pour pouvoir prendre le temps de demander des explications a UPS et à la société Swissmade car le livreur d UPS n avait pas de temps à m accorder et etait pressé.
Je chercher de l aide et des arguments pour me défendre si c est une arnaque. Le site Swissmade ne me répondu plus pour me dire si c est normal. Merci beaucoup par avance pour votre aide.
J ai lu sur des forums que pour un colis inférieur a 150€ il n y a pas de droit de douane a payer. J ai également lu qu UPS abusait en réclamant des droits de douanes de façon abusive.
En outre, je rappelle avoir deja effectué cette meme commande 2 autres fois auparavant et n avoir jamais eu de droit de douane a payer Le temps passe et UPS a toujours mon colis, que va t il en faire?
Dois-je les obliger a me le relivrer sans payer les droits de douane car je ne veux pas m assoir dessus, cela m a déjà coûté plus de 80$.
Quels sont mes droits?
Suis je obligée de payer pour obtenir mon colis?
Et pourquoi dans ce cas n ai-je jamais eu de droits de douane a payer précédemment?
Je vous remercie beaucoup par avance pour votre aide
Cordialement Stephanie Faillon

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés